

Communiqué de presse du CHU de Toulouse

Toulouse, le 10 décembre 2014

Apnée du sommeil : une orthèse de propulsion mandibulaire thérapeutique efficace.

Connue depuis plusieurs années mais encore très peu développée, l'orthèse de propulsion mandibulaire (OPM) a fait la preuve de son efficacité dans le Syndrome des Apnées Obstrucives du Sommeil (SAOS). En effet, ce traitement est validé dans les syndromes légers ou modérés et en cas de difficulté ou d'échec du traitement par délivrance d'air sous pression (Pression Positive Continue - PPC) dans les syndromes sévères (recommandations HAS juillet 2006 et 2014).

Qu'est-ce que le Syndrome des Apnées Obstrucives du Sommeil (SAOS) ?

Le SAOS est défini par la survenue, durant le sommeil, d'épisodes anormalement fréquents d'obstruction complète ou partielle des voies aériennes supérieures, responsables de problèmes de ventilation : soit des interruptions (apnées), soit des réductions significatives (hypopnées) de la ventilation.

Cette pathologie nocturne se traduit dans la journée par une somnolence excessive avec parfois des endormissements irrésistibles. D'autres pathologies sont fréquemment retrouvées chez ces patients par rapport à la population générale : hypertension artérielle systémique, coronaropathie, hypertrophie ventriculaire gauche, troubles du rythme cardiaque, accidents vasculaires cérébraux, hypertension artérielle pulmonaire, insuffisance ventriculaire droite, notamment si d'autres facteurs de risque y sont associés (obésité, tabagisme, consommation d'alcool, etc...).

Les traitements efficaces

Si la Pression Positive Continue (PPC) (délivrance d'air sous pression via un masque pour maintenir les voies aériennes supérieures ouvertes et empêcher les arrêts respiratoires) est le traitement de référence du SAOS, il n'est plus le seul.

L'orthèse de propulsion mandibulaire (OPM) vient améliorer l'offre de soins pour des patients dont le SAOS est léger (sans somnolence dans la journée) donc en traitement de 1^{ère} intention.

Elle peut être également prescrite en 2[°] intention dans le cas de SAOS modérés ou sévères pour des patients qui ne supportent pas la PPC : encombrement, bruit, claustrophobie, voyages, raisons sociales. Ce sont ces raisons qui sont invoquées lorsque le patient abandonne la PPC, avec tous les risques que cela implique.

L'OPM est un dispositif médical qui permet **l'avancée mandibulaire** qui induit un double effet thérapeutique :

- l'augmentation du calibre des voies aériennes supérieures, notamment au niveau de la gorge
- La diminution de la fermeture des voies aériennes supérieures responsable des apnées.

Au CHU de Toulouse, c'est la collaboration, depuis maintenant 6 ans, de deux équipes médicales, l'une de Pneumologie (Pr Alain DIDIER et Dr Kamila SEDKAOUI) et l'autre d'Odontologie (Dr Frédéric VAYSSE et Dr Philippe KEMOUN) qui permet la mise en place de ce dispositif proposé selon un circuit patient bien déterminé :

- prescription de l'orthèse par un spécialiste du sommeil, en Pneumologie (comme pour la PPC)
- envoi d'une demande faxée et d'un courrier au service d'Odontologie accompagnée d'une information à destination du patient.
- confection de l'orthèse par un praticien ayant des compétences dans le sommeil et les dysfonctionnements de l'appareil manducateur (fonctionnement des mandibules).
- Plusieurs étapes sont nécessaires pour la fabrication de l'orthèse :
 - prise d'empreinte et obtention de modèles en plâtre.
 - mesure de l'avancée morphologique du patient et évaluation de l'amplitude de la propulsion mandibulaire, confortable pour les articulations temporo-mandibulaires et induisant une amélioration de la ventilation.
 - envoi au laboratoire spécialisé et réalisation de l'orthèse.
 - pose de l'orthèse et retouches ainsi que réglages éventuels pour obtention de l'avancée souhaitée.

Entre les réglages, une évaluation clinique et des enregistrements sont nécessaires pour déterminer si le sujet est répondeur et à quel degré d'avancée mandibulaire. Un suivi rigoureux au long cours est nécessaire et parallèlement, l'examen du sommeil est contrôlé par le spécialiste du sommeil.

Un traitement d'avenir

Cette technique est encore actuellement sous-utilisée, notamment en raison d'une offre de soins limitée ainsi que la prise en charge incomplète par les organismes sociaux.

Petit à petit la situation évolue puisque certaines caisses acceptent le remboursement des OPM sur les bases de données médicales récentes. Cet appareillage est aussi efficace dans les ronflements simples mais ne bénéficie d'aucune prise en charge dans cette indication.

Au CHU de Toulouse, pour le moment, ce sont 50 patients environ qui bénéficient de cette thérapeutique chaque année.

Contact presse :

- **CHU DE TOULOUSE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION, HOTEL-DIEU SAINT-JACQUES,**
Dominique Soulié - tél. : 05 61 77 83 49 - mobile : 06 27 59 58 96 - courriel : soulie.d@chu-toulouse.fr